



AVIS PUBLIC

RETRAIT DE LA RÉOLUTION CA21 220070

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par la résolution CA21 220070 visant à autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment mixte sur le site composé des lots 1 381 086, 1 381 093, 1 381 094, 1 381 099 et 1 381 101 du cadastre du Québec et situé au 2308-2350, rue Saint-Patrick et relative à la modification de la hauteur maximale prescrite et du taux d'implantation (dossier 1196347014) :

PRENEZ AVIS, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), que lors de la séance ordinaire du 9 août 2021, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a retiré la résolution CA21 220070 adoptée en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003).

FAIT à Montréal, le 18 août 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire